

La ville de COUDEKERQUE-BRANCHE organise, annuellement un concours de fleurissement, ouvert à tous les habitants de la commune, du 30 juin au 31 août 2020, après inscription auprès de la Mairie.

## PEUVENT PARTICIPER AU CONCOURS DE FLEURISSEMENT :

- les maisons d'habitation
- les commerces et les bâtiments industriels
- les édifices publics

1 lauréat par catégorie

2ème secteur:

me **secteur :** 1 lauréat

par catégorie

1 lauréat par catégorie

· les exploitations agricoles

## LES CATÉGORIES

- A Pavillons avec jardins très visibles de la rue
- (B) Maisons avec jardinet
- © Fenêtres ou façades fleuries individuelles
- DFaçades, balcons ou terrasses d'immeubles collectifs
- **E**Entreprises, commerces, édifices publics
- (F) Ecoles et centres de loisirs justifiant d'un projet pédagogique



Ce règlement est téléchargeable sur le site www.ville-coudekerque-branche.fr

Pour plus d'informations, contacter :

Service Environnement

Ferme Vernaelde - 165 rue du Boernhol - Tél.: 03.28.24.15.41



Coudekerque

Notre avenir à tous Branche

Villes et Villages Fleuris

## CONCOURS DE FLEURISSEMENT

Bulletin d'inscription - Année 2020

A retourner impérativement **AVANT LE 30 JUIN 2020** à l'Hôtel de Ville, ou au service environnement - Ferme Vernaelde 165 rue du Boernhol

Prénom :
Adresse:

(Préciser éventuellement le numéro d'entrée, d'appartement et l'étage)

Tél. : .....

Mail:

Déclare avoir pris connaissance du règlement, et m'inscrire (une seule inscription autorisée) au concours de fleurissement 2020.

Catégorie : .....

(Indiquer la lettre de la catégorie dans laquelle vous concourez, cf. article 2 du règlement)

Par ailleurs, j'autorise les photographes de la commune à prendre les clichés de mon jardin ou de ma façade dans le cadre du concours. Pour les personnes inscrites dans la catégorie D, merci de retirer au secrétariat des Services Techniques Espaces Verts, 17 rue Gustave Fontaine. Un panneau pour indiquer votre balcon.

Numéro du panneau : .....

Date et signature obligatoire

Possibilité de s'inscrire sur le site internet de la ville : www.ville-coudekerque-branche.fr

## La vi(ll)e continue...



Comme vous le savez tous, la ville de Coudekerque-Branche a répondu présente pour ses habitants, lors de cette crise sanitaire sans précédent.

Je remercie d'ailleurs les agents des services propreté et espaces verts qui ont permis de maintenir, durant la période de confinement, une ville propre et agréable.

Les jardiniers de la ville ont aussi pu profiter d'un temps en atelier, pendant cette période particulière, pour peaufiner certains décors de massifs en ville.

Le tube de gouache géant, dans le quartier des provinces qui jusqu'ici était peu fleuri, en est l'un des exemples.

Mais vous aurez aussi certainement un coup de cœur pour la marmite de potion magique (nous en avons bien besoin en ce moment!).

Le cadre de vie et la ville nature doivent aussi prendre en compte les changements d'habitude. C'est pour cela qu'un soin particulier sera apporté cette saison aux aménagements paysagers et espaces verts au niveau de la longue vélo-route qui rejoint le centre-ville de Coudekerque-Branche à la route de Furnes, où, avec l'aide de la communauté urbaine, nous sommes en train de transformer une 4-voies routières en un superbe boulevard urbain paysager.

De nombreuses actions de la part de la municipalité mais qui seraient insuffisantes pour une ville aux deux fleurs, sans l'aide des habitants qui réalisent tant de bonnes idées pour aménager leurs jardins et balcons.

C'est pour les récompenser que chaque année, nous organisons le concours des maisons et balcons fleuris.

Cette année, le concours sera doté de nouveaux lots, notamment des bons d'achat chez vos commerçants locaux, car Monsieur le Maire, dans son plan de relance économique, souhaite que tous les concours de la ville (et ils sont nombreux) permettent de vous faire plaisir en aidant nos commerçants locaux, qui eux aussi ont répondu présents durant la période que nous venons de traverser.

Pas de perdant, inscrivez-vous nombreux.

Barbara BAILLEUL L'adjointe déléguée au Cadre de vie, à l'Environnement, au Fleurissement et à la propreté urbaine



